

## **Alors que le groupe Medicharme a été placé en liquidation judiciaire, le SYNERPA alerte une nouvelle fois sur les difficultés financières rencontrées par les EHPAD**

Le 29 février 2024, il a été annoncé par voie de presse que **Medicharme, groupe qui compte 43 établissements, 1 200 salariés et 2 000 lits, était placé en liquidation judiciaire. Le Synerpa tient avant tout à exprimer sa profonde solidarité envers les salariés, les résidents et les familles** qui sont aujourd'hui inquiets quant à leur avenir. Le Synerpa se tient à la disposition des pouvoirs publics et de la direction de Medicharme pour permettre de sauvegarder les emplois et d'apporter des perspectives rassurantes aux résidents et à leurs familles.

Au-delà des problématiques propres à Medicharme qu'il n'appartient pas à la confédération de commenter, **la défaillance de ce groupe doit nous alerter sur les immenses difficultés économiques et sociales rencontrées par les établissements depuis plus de deux ans** : inflation record, hausse des taux d'intérêt, taux d'occupation, évolutions insuffisantes des prix administrés, pénuries de personnels, etc.

**Le Synerpa alerte à nouveau sur les difficultés de trésorerie insoutenables rencontrées par l'ensemble du secteur accroissant le risque de défaillance de certains acteurs.** Dans ce contexte, la confédération appelle à augmenter massivement et dès à présent les ressources des acteurs privés du grand âge dans le cadre de la campagne budgétaire qui s'ouvre. Il est ainsi essentiel que la publication et l'application de la circulaire soient avancées pour répondre aux besoins de trésorerie des établissements.

**Le Synerpa s'inquiète également de l'iniquité de traitement persistante entre les salariés du secteur privé et ceux du secteur public,** alors même qu'ils accomplissent les mêmes missions et que l'ensemble des acteurs sont confrontés à des pénuries de personnel. Dans ce cadre, **la confédération rappelle sa demande d'extension des primes de sujétions nuit et week-end aux salariés du privé commercial, ainsi que la nécessité de donner les moyens au secteur privé de mettre en œuvre l'avenant 33,** accord historique permettant la refonte du système de classification et la revalorisation de tous les salaires minima conventionnels.

Enfin, dans un contexte particulièrement instable, les professionnels doivent pouvoir disposer de visibilité dans la durée. C'est pourquoi **le Synerpa appelle à ouvrir rapidement des discussions sur des réformes structurelles ainsi que sur l'élaboration d'une loi de programmation du grand âge** dont la concrétisation reste pour le moment très incertaine.

### **À propos du SYNERPA**

Créé en juin 2001, le SYNERPA est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des résidences services seniors (RSS) avec le SYNERPA RSS, des services et soins à domicile avec le

SYNERPA Domicile. Le SYNERPA rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 résidences seniors, 170 maisons partagées et 1 060 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 150 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETH) qui représente 110 établissements est également un syndicat affilié du SYNERPA.

**Contacts presse**

HAVAS Paris – Quentin Zimmermann – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : [quentin.zimmermann@havas.com](mailto:quentin.zimmermann@havas.com)  
SYNERPA – Elisabeth Roy – Tél. : 06 17 49 56 64 – Email : [roy@synerpa.fr](mailto:roy@synerpa.fr)